

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti



N°27 - 7 décembre 2020 au 4 janvier 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Législation - Réglementation | p. 1 à 3 |
| Normes - Labels - Démarches | p. 3 |
| Matériaux - Produits - Techniques | p. 4 |
| Outils - Méthodologies | p. 5 |
| Économie - Incitations financières | p. 5 |
| Immobilier | p. 6 |
| Éducation - Formation - Documentation | p. 7 |
| Réalisations | p. 7 |
| Professionnels - Entreprises | p. 7 à 8 |
| Filières - Prestataires | p. 8 à 9 |
| Bâtiment - Énergie | p. 9 à 10 |
| Santé - Hygiène - Sécurité | p. 11 |
| Autres thèmes | p. 11 |

/// LÉGISLATION – RÉGLEMENTATION ///

Réforme du label RGE : l'ADEME propose des grilles d'audit pour les chantiers RGE - Décembre 2020

Dans le cadre de la réforme du label RGE, des grilles d'audit pour les chantiers RGE ont été produites. L'utilisation de ces grilles d'audit est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021. Pour chaque type de travaux, une grille des éléments contrôlés est disponible afin que les professionnels RGE soit informés des points de contrôle et puissent éviter d'éventuelles non-conformités.

Source :

> www.ademe.fr/fiches-contrôle-travaux-rge

Certificats d'économies d'énergie : une souplesse pour le dépôt des demandes - 21 décembre 2020

Un arrêté en date du 14 décembre accorde, dans le contexte de la crise sanitaire, une souplesse supplémentaire pour le dépôt des demandes de certificats d'économies d'énergie. Ainsi, pour les opérations d'économies d'énergie achevées du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2020 (et non plus 31 décembre 2019), la demande de certificats d'économies d'énergie doit être déposée moins de dix-huit mois après la date d'achèvement d'une opération d'économies d'énergie.

Source :

> www.lagazettedescommunes.com/714502/certificats-deconomies-denergie-une-souplesse-pour-le-depot-de-la-demande/

A télécharger :

> « Arrêté du 14 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur » :
www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=Jp15ClXOtTpe-J1dr26YsupLQ_73v3YJlyGkPkXsgCg=

RE2020 : la filière de la construction dénonce les derniers arbitrages gouvernementaux - 21 décembre 2020

Présentés le 24 novembre par le ministère de la Transition écologique, les derniers arbitrages sur la prochaine réglementation environnementale (RE 2020) des bâtiments neufs font réagir la filière de la construction. Dans un communiqué commun publié le 18 décembre dernier, l'Union sociale pour l'habitat, la Fédération des promoteurs immobiliers, la Fédération française du bâtiment, le Pôle Habitat de la FFB, la Capeb, l'Unsfa, la Fédération CINOV et l'AIMCC disent en effet s'inquiéter des impacts de la nouvelle réglementation environnementale. Pour les signataires, « si l'ambition d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre fait consensus, la méthode retenue unilatéralement suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes ». Les fédérations ajoutent que les documents présentés par le Gouvernement « n'apportent pas les éléments d'objectivation nécessaires à l'évaluation de la soutenabilité des performances annoncées, notamment sur le volet de la maîtrise des coûts et des impacts sur les filières constructives et industrielles ». Elles demandent ainsi au Gouvernement que « des ajustements importants (soient) apportés pour garantir une trajectoire soutenable vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 ». Faute de quoi, les signataires craignent avec le projet actuel de la RE 2020 « un risque d'aggravation de la chute de la construction neuve dès 2021 ».

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/reglementation-environnementale-2020-federations-constructions-critiques-arbitrages-methode-36758.php4

L'Observatoire de l'immobilier durable (OID) dresse un panorama des réglementations et normes qui ont impacté le secteur de l'immobilier durable en 2020 - 28 décembre 2020

RE2020, dispositif éco-énergie tertiaire, Plan de relance... L'année 2020 aura été très riche d'un point de vue normatif et réglementaire pour les acteurs de l'immobilier. A travers cette publication, l'OID revient sur les différents dispositifs réglementaires et normatifs de l'année 2020, propose une analyse de ces dispositifs et fournit aux acteurs de l'immobilier des clés de compréhension.

Source :

> www.taloen.fr/ressources/35577370-c5b5-4840-99b7-202edd27ef36

L'Etat a lancé une expérimentation pour amener les artisans au RGE « chantier par chantier » - 4 janvier 2021

Alors que les travaux de rénovation énergétique sont censés constituer un axe majeur de la politique économique et environnementale du Gouvernement, le nombre d'entités labellisées Reconnu garant de l'environnement (RGE) diminue sévèrement depuis quelques temps. C'est pour tenter de débloquer cette situation que le Gouvernement vient de lancer, pour une durée de deux ans, des « qualifications-chantier » permettant à des artisans non-RGE de faire profiter leurs clients des aides publiques, telles que MaPrimeRénov, chantier par chantier. Dix types de travaux sont concernés par cette expérimentation de qualification-chantier, parmi lesquels : chaudières à haute ou très haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz, dont régulateurs de température ; émetteurs électriques, dont régulateurs de température ; équipements de ventilation mécanique ; matériaux d'isolation thermique des parois vitrées verticales, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur ; matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur ; ... Pour bénéficier de ce dispositif, un contrôle dans les trois mois après l'achèvement du chantier sera obligatoire. Celui-ci aura « pour objectif d'évaluer la conformité aux règles de l'art des prestations réalisées ainsi que le respect des exigences relatives aux éléments du service rendu par l'entreprise au client ». Un comité d'évaluation de l'expérimentation sera mis en place. Un rapport d'évaluation du dispositif sera publié trois mois avant le terme de l'expérimentation.

Source :

> www.batiactu.com/edito/experimentation-lancee-obtenir-label-rge-unne-autre-60936.php

A télécharger :

> « Arrêté du 24 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 relatif aux critères de qualifications requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens » : www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=IsbjkllDP7FKiDnSrB8xR7gt6XnyZh63GC6OiEOXBuA=

Certificats d'Economie d'Énergie : un arrêté modifie trois fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie et en crée une nouvelle - 5 janvier 2021

Paru au Journal officiel du 30 décembre 2020, l'arrêté du 18 décembre 2020 modifie trois fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie : les fiches BAR-EN-105 - Isolation des toitures terrasses pour les bâtiments résidentiels existants, BAR-EN-108 - Fermeture Isolante, et BAR-TH-113 - Chaudières biomasse individuelles en maisons individuelles existantes. Le texte créé également la fiche BAR-SE-107 - Abaissement de la température de retour vers un réseau de chaleur.

Source :

> www.batirama.com/article/37366-certificats-d-economie-d-energie-des-changements-importants-a-venir-en-avril-2021.html

A télécharger :

> « Arrêté du 18 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie » : www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=IsbjkllDP7FKiDnSrB8xR3lOp40x7_qaO7csO7mEU0=

Réforme du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) : deux décrets définissent les nouvelles obligations d'affichage du DPE, son caractère opposable et sa durée de validité - 5 janvier 2021

Deux décrets réformant le diagnostic de performance énergétique sont parus au Journal officiel du 18 décembre 2020. Ces textes confirment l'entrée en vigueur de l'opposabilité du dispositif à compter du 1^{er} juillet 2021 et apportent des précisions sur la durée de validité du DPE (10 ans pour tous les DPE réalisés à compter du 1^{er} juillet 2021) ainsi que sur l'affichage des consommations dans les annonces et baux immobiliers. Pour les biens immobiliers qui ne respecteraient pas l'obligation, l'annonce devra mentionner « Logement à consommation énergétique excessive ». Un arrêté précisera prochainement par catégorie de bâtiments : la définition des surfaces, le contenu du DPE, les éléments des méthodes de calcul conventionnel, les échelles de référence, le prix moyen de l'énergie pour l'estimation des dépenses annuelles, les facteurs de conversion des quantités d'énergie finale en quantités d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les modalités pour lesquelles les sources d'énergie renouvelable sont prises en compte.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/legislation/dpe-parution-de-deux-decrets-2021-01-05-37237

A télécharger :

> « Décret n°2020-1610 du 17 décembre 2020 relatif à la durée de validité des diagnostics de performance énergétique » : www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=IMHCiDRom84zR8gzbzuv1STo2p4WFLVL_zg3iJroYMc=

> « Décret no 2020-1609 du 17 décembre 2020 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'affichage des informations relatives à la consommation d'énergie des logements dans les annonces et les baux immobiliers » : www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=IMHCiDRom84zR8gzbzuv1R0x4nChDikMGW-bSRj_dhQ=

Déchets du bâtiment : un décret fixe les informations devant figurer sur les devis de travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments - 7 janvier 2021

Le 31 décembre 2020 est paru au Journal officiel le décret précisant les informations en matière de gestion des déchets qui doivent figurer sur les devis de travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments. Cette obligation concerne les « petits » chantiers, ceux de plus de 1 000 m² de surface de plancher, ainsi que les réhabilitations « significatives » faisant l'objet d'un « diagnostic produits, matériaux et déchets » plus complet. L'information des maîtres d'ouvrage est aussi complétée, après la réalisation des travaux, par la délivrance d'un bordereau de dépôt de déchets dont la forme est précisée. Ce texte permet la mise en application de l'article 106 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/decret-dechets-devis-batiment-jardinage-36843.php4

A télécharger :

> « Décret n°2020-1817 du 29 décembre 2020 portant sur les informations des devis relatives à l'enlèvement et la gestion des déchets générés par des travaux de construction, de rénovation, de démolition de bâtiments et de jardinage et des bordereaux de dépôt de déchets » : www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=3EW2asQgntsWrcVjAJncsz9q8pr931uSUwys2HzAPno=

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

Immobilier tertiaire européen : avec 3 000 certifications HQE, LEED, BREEAM et DGNB délivrées en 2019, la certification environnementale poursuit sa progression - 7 décembre 2020

En 2019, 3 721 certifications HQE, LEED, BREEAM, DGNB ont été délivrées pour des immeubles de bureaux, locaux de commerce, santé, enseignement, activités, hôtellerie, aéroports, etc., en neuf, en rénovation et en exploitation. Au total, de 2008 à 2019, 18 760 certifications ont été délivrées. Le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne maintiennent leurs premières positions, avec une percée, cette année, de la Suède, de la Pologne, de l'Espagne et des Pays-Bas.

Source :

> https://batinfo.com/actualite/barometre-de-la-certification-environnementaletm-2020-par-green-soluce_16977

Expérimentation Effinergie patrimoine : près de 20 bâtiments ont passé la 1^{re} des deux étapes de la commission Effinergie patrimoine - 17 décembre 2020

L'expérimentation Effinergie Patrimoine, menée en partenariat avec le ministère de la Culture et co-financée par l'ADEME, le ministère de la Transition écologique et Effinergie, propose un cadre permettant à des bâtiments du patrimoine d'être labellisés suite à une réhabilitation énergétique allant vers le niveau BBC. Le suivi des projets est fait au cas par cas et portera à terme sur 40 bâtiments. A ce jour, près de 20 bâtiments ont passé la première des deux étapes de la commission Effinergie patrimoine. Parmi les projets suivis : des maisons individuelles, des logements collectifs, des bâtiments tertiaires, aux époques de construction variées et répartis sur une dizaine de régions.

Source :

> www.effinergie.org/web/actualite/2801-l-experimentation-effinergie-patrimoine-avance

L'Alliance HQE-GBC publie les premiers enseignements de son programme HQE Performance Economie circulaire - 4 janvier 2021

En 2018, l'alliance HQE-GBC lançait un cadre de définition de l'économie circulaire. Afin d'expérimenter ce référentiel et évaluer l'impact des actions réalisées sur le terrain, une phase de test a été lancée. 23 projets ont ainsi été évalués (7 projets rénovés ou réhabilités et 16 projets neufs). Cette publication présente les premiers enseignements de cette phase test grâce aux témoignages des acteurs engagés dans cette expérimentation.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/developpement-durable/premier-bilan-du-test-hqe-performance-economie-circulaire-2021-01-04-37232

A télécharger :

> « Bâtiments neufs et rénovés au regard de l'économie circulaire - Premières observations » : www.hqegbc.org/wp-content/uploads/2020/12/BrochureTestHQEPerformance_EC-1.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

Construction bois : six conseils pour des opérations durables - Décembre 2020

Destinée aux professionnels impliqués dans des opérations de construction bois pour le tertiaire, l'habitat collectif ou les établissements recevant du public, la plaquette « Construction Bois - Bonnes pratiques » publiée par l'Agence Qualité Construction rappelle les bonnes pratiques liées aux spécificités du matériau bois en matière de compétences à mobiliser, d'organisation, de conception et de réalisation des ouvrages, de la programmation à la livraison.

Source :

> <https://qualiteconstruction.com/publication/construction-bois-bonnes-pratiques/>

Le guide des bonnes pratiques de la construction en terre crue a été mis à jour - Décembre 2020

Publié en 2019, le guide des bonnes pratiques de la construction en terre crue compte désormais un sixième volume. Après les guides dédiés à la terre allégée, au torchis, aux enduits, au pisé et à la bauge, le guide dédié aux briques de terre crue vient enrichir la collection. Pour mémoire, ces guides ont été élaborés sous la direction d'un collectif composé de ARESO, ARPE Normandie, AsTerre, CAPEB, CTA, FFB, Fédération des SCOP du BTP, MPF, RESEAU Ecobâtir et Terra pour le compte de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage. L'objectif : mettre à disposition des recommandations et spécifications permettant la réalisation et l'entretien d'ouvrages en terre crue conformes aux attentes en termes de stabilité, d'usage, de pérennité, etc.

A télécharger :

> « Guide des bonnes pratiques de la construction en terre crue » :

https://cloud.conf-terrecrue.org/s/XKsYLMjNRqzkckehttps://lab.cercle-promodul.inef4.org/tool_type/fiches-pratiques/tool/economie-circulaire-des-produits-disolation-biosources

FIBOIS Grand Est et le réseau des Associations des Communes forestières du Grand Est (COFOR) proposent un kit pour l'intégration du matériau bois dans la commande publique - Décembre 2020

Destiné aux élus, ce kit a pour objectif de fournir les notions et connaissances nécessaires pour monter des projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments utilisant le bois. Constitué de sept fiches thématiques, ce kit présente aux élus les atouts du matériau bois, les impacts positifs de son usage sur l'environnement, les démarches et les techniques à suivre dans le cadre de leurs projets, les financements possibles et les contacts des référents locaux capables de les conseiller et de les accompagner.

Source :

> www.fibois-grandest.com/kit-des-elus/

Economie circulaire des produits d'isolation : deux nouvelles fiches pratiques - 22 décembre 2020

Le Cercle Promodul / INEF 4 vient de publier deux nouvelles fiches pratiques de la collection « Economie circulaire des produits d'isolation ». La première concerne les laines minérales, la seconde les produits d'isolation à base de plastiques alvéolaires. Chacune de ces deux fiches permet de répondre à deux questions clés : quels critères prendre en compte dans le choix de ces produits d'isolation ? Et où retrouver les données environnementales associées à ces produits ?

Sources :

> www.construction21.org/france/articles/h/economie-circulaire-des-produits-d-isolation-en-laines-minerales-une-fiche-pratique-pour-tout-comprendre.html

> www.construction21.org/france/articles/h/economie-circulaire-des-produits-d-isolation-a-base-de-plastiques-alveolaires-une-nouvelle-fiche-pratique.html

L'Union des Fabricants de Menuiseries propose un nouveau guide de recommandations pour la « Détermination des performances énergétiques et acoustiques types des fenêtres et portes extérieures » - 5 janvier 2021

Ce guide propose des recommandations pour accompagner les fabricants de menuiseries dans leurs échanges professionnels. Il vise à simplifier les démarches et harmoniser les pratiques, en complément du cadre réglementaire. Il propose des conventions de formats, compatibles avec les exigences européennes, des règles d'équivalence, quel que soit le matériau, pour la détermination des performances optiques, énergétiques (Uw, Sw, TLw) et acoustiques.

Source :

> <https://batijournal.com/menuiseries-nouveau-guide-de-recommandations-professionnelles/105336>

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

Le Plan BIM 2022 propose une série de six tutoriels pour aider les acteurs à répondre à une consultation BIM - 18 décembre 2020

Dans le cadre du projet Démonstrateur OLYMPI, le plan BIM 2022 propose une série de six tutoriels à destination des acteurs pour les accompagner de façon pragmatique dans l'appropriation des outils et méthodes leur permettant de répondre à une consultation BIM. Premier tutoriel disponible : « DCE BIM : je m'approprie le dossier ».

Source :

> <https://plan-bim-2022.fr/#actualités>

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

La TVA reste à 5,5% pour tous les travaux de rénovation - 17 décembre 2020

Le Parlement a définitivement adopté le 17 décembre dernier le projet de loi de finances 2021 et, avec lui, le maintien du taux de TVA à 5,5% pour tous les travaux de rénovation. L'amendement du Sénat visant à encadrer le taux et le champ d'application de la TVA pour les travaux de rénovation énergétique a, en effet, été abandonné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/le-plf-2021-adopte-la-tva-reste-a-5-5-pour-tous-les-travaux-de-renovation.2122359

Rénovation énergétique : tour d'horizon des principales mesures entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021 - 29 décembre 2020

Dans le domaine de la rénovation énergétique, trois mesures principales sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021 :

- L'évolution de la qualification RGE (Reconnu garant de l'environnement) : augmentation du nombre de domaines RGE, renforcement des audits et contrôles, et mise à disposition des entreprises d'outils (grilles d'audits harmonisées).
- L'ouverture à tous (ensemble des propriétaires, occupants comme bailleurs, ainsi qu'à l'ensemble des copropriétaires) de l'aide à la rénovation énergétique « MaPrimeRénov' ».
- Le lancement du nouveau crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et PME.

Source :

> www.ecologie.gouv.fr/changements-janvier-2021

Le Gouvernement lance une mission pour dynamiser le tiers financement en rénovation - 7 janvier 2021

La ministre du Logement Emmanuelle Wargon a confié à Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, le pilotage d'une « task force » dédiée aux solutions de financement, incluant le tiers-financement, afin de massifier la rénovation des logements les plus énergivores. L'objectif de ce groupe de travail sera de faire émerger des voies d'amélioration et des modèles de massification d'offres de rénovation globale des passoires énergétiques, notamment à destination des ménages les plus modestes. Il s'agira également par la négociation entre les divers acteurs associés d'obtenir des engagements concrets quant au montant et au déploiement de telles offres. Dans le cadre de cette mission, Olivier Sichel réunira des représentants d'entreprises et institutions publiques pour le déploiement massif d'offres de rénovation, ainsi que des représentants des 150 citoyens de la Convention citoyenne. Les conclusions de cette mission seront rendues en mars prochain.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/mission-olivier-sichel-CDC-tiers-financement-renovation-globale-logements-passoires-energetiques-36842.php4

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

En 2020, les prix de l'immobilier ont augmenté dans toutes les principales agglomérations - 10 décembre 2020

Dans son bilan immobilier 2020, le Conseil supérieur du notariat dresse deux constats : d'une part, 2020 se présente comme une année résiliente pour l'immobilier et, d'autre part, malgré la crise, les citoyens ne fuient pas la ville. Pour preuve, en 2020, aucune baisse des prix n'a été observée, certaines villes ayant même connu une augmentation à deux chiffres du prix médian des appartements (+10,6% à Lyon, +14,4% à Rennes, +13,2% à Nantes). Sur l'ensemble de l'année 2020, le prix des appartements a augmenté de 6,5% et celui des maisons de 4,2%. Du côté du volume des transactions, le Conseil supérieur du notariat estime que le nombre de transactions réalisées en France au cours des douze derniers mois s'élève à 990 000 au 30 septembre 2020, soit seulement 5% de moins qu'en 2019.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/d-apres-le-csn-les-citadins-ne-fuient-pas-les-grandes-villes-pour-la-campagne.2121009

Les 20-30 ans plus sensibles à l'écologie et à l'économie circulaire que les autres générations - 17 décembre 2020

C'est ce que révèle une enquête menée auprès de 600 jeunes âgés de 20 à 30 ans par la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) et Deloitte. 77% des jeunes interrogés pensent en effet qu'il faudrait construire moins et privilégier davantage la réhabilitation de l'ancien. Malgré ces convictions écologiques, 69% pensent qu'il faut tout de même continuer à construire des logements, notamment pour répondre aux besoins en zones tendues, faire baisser les prix et construire des logements de meilleure qualité. La majorité (60%) préféreraient d'ailleurs acquérir un logement neuf. Ces derniers apprécient notamment le confort et la qualité (économies d'énergie, meilleure isolation phonique...), ainsi que l'absence de travaux à réaliser. Le logement neuf idéal des 20-30 ans ? Une maison individuelle située dans une ville moyenne de plus de 10 000 habitants, notamment pour rester proches des services et opportunités d'emplois. Après le confinement, les répondants semblent toutefois se tourner vers des villes encore plus petites. 77% envisagent désormais de vivre dans un village ou une ville de moins de 10 000 habitants.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/immobilier/logements-neufs-de-quoi-revent-les-20-30-ans-enquete-2020-12-17-37173

Construction neuve : sur un douze mois cumulés, les autorisations de logements reculent de 11,7%, tandis que les mises en chantier affichent un repli de 6% - 31 décembre 2020

C'est ce que révèlent les derniers chiffres publiés par le ministère de la Transition écologique. Sur un an, de décembre 2019 à novembre 2020, le ministère estime que les autorisations ont diminué de -11,7% (51 500 unités) et les mises en chantier de -6% (24 200 unités) par rapport aux douze mois précédents. Sur trois mois (septembre à novembre 2020), les logements commencés chutent de 8,6% par rapport aux trois mois précédents (-10,2% pour les logements collectifs et -6,1% pour les logements individuels). Seul point positif : les logements autorisés affichent une progression de 18,7% par rapport aux trois mois précédents, dépassant ainsi de 1% le niveau moyen des trois mois précédant le premier confinement.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/construction-neuve-des-chiffres-toujours-en-baisse-mais-2020-12-31-37231

L'Observatoire de l'Immobilier Durable publie le baromètre 2020 de l'immobilier responsable - 5 janvier 2020

Ce baromètre vise à accompagner les gérants immobiliers en proposant une mesure périodique du niveau d'avancement des acteurs de l'immobilier sur l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs stratégies, parmi lesquels l'énergie, l'eau, la biodiversité, les ressources et les déchets, la résilience au changement climatique, le confort et le bien-être, la santé et la sécurité des occupants, l'impact social positif, les achats responsables...

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/l-oid-publie-le-barometre-2020-de-l-immobilier-a1494.html

/// SOMMAIRE ///

/// EDUCATION - FORMATION - DOCUMENTATION ///

Construction paille : le MOOC « Construire le changement - naturellement » revient pour une 2^{ème} session - Janvier 2021

Cette deuxième édition du MOOC « Building for change » est le fruit d'une collaboration de cinq pays du Nord de l'Europe dans le cadre d'un projet européen (UP STRAW) pour le développement de la filière paille comme matériau de construction. En partant de l'origine de la construction en paille, il propose de découvrir les performances énergétiques de ce matériau, la gestion d'un projet de construction en paille, ainsi que les finitions.

Source :

> www.mooc-batiment-durable.fr/courses/course-v1:ApprochePaille+2020MOOCBAT02+session2/about

/// SOMMAIRE ///

/// RÉALISATIONS ///

Construction neuve : le programme de logements collectifs Botanica (La Chapelle sur Erdre - 44) expérimente une solution originale mettant en avant la complémentarité des énergies renouvelables et du gaz naturel - 23 décembre 2020

Livré en 2020, Botanica est un programme de 56 logements implanté à la Chapelle sur Erdre dans le département de Loire Atlantique (44). Pour ce programme, le label Effinergie+, ainsi qu'une consommation énergétique assurée à minima à 40% par des énergies renouvelables, étaient exigés par l'aménageur Loire Atlantique développement. Aiguillon construction et GRDF ont ainsi décidé d'expérimenter une solution originale mettant en avant la complémentarité des énergies renouvelables et du gaz naturel. L'un des objectifs était d'offrir une solution permettant de diminuer les charges pour les locataires grâce au préchauffage de l'eau chaude. Le mix énergies renouvelables est complété par 60m² de panneaux solaires destinés à l'autoconsommation. Leur fonction principale est d'alimenter les communs (ascenseur, éclairage, etc.) pour diminuer les charges du bâtiment. En l'absence de solution de stockage, le surplus d'énergie est revendu. Afin de confirmer les simulations de consommations énergétiques (Consommation d'énergie primaire : 27 kWh/m².an), un suivi des consommations sera réalisé pendant deux années. Ce suivi permettra d'évaluer la performance de l'installation ainsi que les gains énergétiques obtenus sur la production d'eau chaude sanitaire. L'approche globale de performance énergétique et environnementale mise en œuvre sur ce projet a permis d'atteindre le niveau E2C1.

Source :

> www.construction21.org/france/case-studies/h/botanica-la-chapelle-sur-erdre.html

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

Au 3^{ème} trimestre, l'activité entretien-rénovation recule de 2,6% - 15 décembre 2020

L'activité entretien-rénovation du Bâtiment marque un repli au 3^{ème} trimestre (-2,6% en volume, -1,8% en valeur), sans commune mesure toutefois avec les deux trimestres précédents (-10,9% au T1, -18,3% au T2 en volume). Les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur s'avèrent les plus impactées (respectivement -6% et -4,5%). Bretagne (0%) et Grand Est (-0,1%) sont les moins touchées. Les disparités se révèlent très importantes entre les deux segments de marché : léger recul pour les logements (-0,4%), mais décrochage pour les locaux non résidentiels (-7,7%).

Source :

> www.cerc-actu.com

Le secteur du bâtiment ne devrait connaître qu'un rebond relatif en 2021 - 15 décembre 2021

Selon la dernière note de conjoncture de la FFB, l'activité du bâtiment devrait, en 2021, bondir de 11,3%, après avoir enregistré une baisse de 15% en 2020. La FFB anticipe un repli de l'emploi avec 50 000 postes qui « seraient en danger ». En 2020, la Fédération fait état de 10 000 disparitions d'emplois, liées principalement à une chute dans l'intérim.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/la-ffb-pessimiste-pour-2021.2121204

Le dérèglement climatique en tête des préoccupations des architectes - 8 janvier 2021

Selon l'étude « Archigraphie 2020 » réalisée tous les deux ans par le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) pour l'Ordre des architectes, les architectes placeraient le changement climatique en tête de leur préoccupation. 78% des répondants placent ainsi cette préoccupation en haut des priorités, contre 50% en 2018. A noter que la proportion est plus marquée chez les femmes, avec 83%, contre 76% chez les hommes. Parmi les axes évoqués par les répondants : la gestion des déchets sur les chantiers, l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux, ainsi qu'une meilleure gestion de la consommation du bâtiment.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/architecture/le-defi-environnemental-preoccupation-croissante-des-architectes-2021-01-08-37233

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

Le Comité stratégique de la filière bois a annoncé le lancement début 2021 d'un « Plan ambition Bois 2030 » - 21 décembre 2020

Consciente du rôle qu'elle a à jouer dans l'avenir de la construction, la filière forêt-bois s'engage plus avant dans la structuration des solutions de mixité constructive du bois avec les autres matériaux. En début d'année 2021, la filière forêt-bois présentera son « Plan Ambition Bois 2030 » afin d'exposer ses atouts pour la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et proposer des solutions pour accompagner l'ensemble des acteurs de la construction dans la transition écologique.

Source :

> www.batiactu.com/edito/re2020-filiere-bois-lancera-son-plan-ambition-bois-60905.php

La part des renouvelables atteint 19,7% en Europe en 2019 - 22 décembre 2020

En 2019, les énergies renouvelables ont couvert 19,7% de la consommation finale brute d'énergie des 27 États membres de l'Union européenne. Pour rappel, l'Union Européenne s'est fixée pour objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020. Avec plus de la moitié de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie, la Suède (56,4%) a la part la plus élevée parmi les États membres. Elle est suivie de la Finlande (43,1%), de la Lettonie (41%), du Danemark (37,2%) et de l'Autriche (33,6%). À l'inverse, les plus faibles proportions d'énergies renouvelables sont enregistrées au Luxembourg (7%), à Malte (8,5%), aux Pays-Bas (8,8%) et en Belgique (9,9%). De son côté, la France a atteint 17,2% de renouvelables. Elle se situe à 5,8 points de son objectif national de 23% en 2020. À ce titre, elle se démarque en étant le pays le plus en retard, avec les Pays-Bas (5,2 points de retard), l'Irlande et le Luxembourg (tous deux à 4 points de leur objectif). Plus globalement, quatorze États membres ont déjà dépassé leurs objectifs nationaux pour 2020 et six pays en sont proches.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/eurostat-part-renouvelables-europe-36769.php4

Dans sa dernière conjoncture, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux (Unicem) affiche des résultats à la hausse. Ainsi, à fin novembre 2020, les productions de granulats et de béton prêt à l'emploi (BPE) se seraient nettement redressées, avec +7,8% par rapport au mois d'octobre, marqué par l'entrée en vigueur du deuxième confinement. Comparé à novembre 2019, la hausse de volumes serait de +4,6% pour les granulats et même de +9% pour le BPE. Ces hausses restent toutefois à nuancer. Sur les onze premiers mois de l'année 2020, les volumes de production accusent en effet une baisse de 7,7% pour les granulats et de 10% pour le BPE.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/materiaux-de-construction-un-rebond-mais-jusqu-a-quand-2021-01-08-37254

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

Performance énergétique en copropriété : l'Agence Parisienne du Climat publie les résultats des deux ans d'instrumentation - Décembre 2020

L'Agence Parisienne du Climat a mené avec le bureau d'études Enertech une étude approfondie pour analyser l'évolution réelle des consommations d'énergie des copropriétés, après travaux de rénovation. Menée auprès de huit copropriétés rénovées d'Île-de-France, la campagne d'instrumentation de l'Agence Parisienne du Climat a permis de mettre en avant les points sensibles et les points de réussites de ces opérations de rénovation énergétique. Ce rapport d'étude livre les observations précises réalisées et les pistes d'amélioration proposées.

Source :

> www.apc-paris.com/publication/etude-performance-energetique-copropriete-retour-sur-deux-ans-dinstrumentation

A télécharger :

> « Performance énergétique en copropriété, retour sur deux ans d'instrumentation » :
www.apc-paris.com/sites/www.apc-paris.com/files/file_fields/2020/11/02/rapport-etude-instrumentation_0.pdf

Rénovation énergétique : la Région Bourgogne-Franche-Comté fait de la transition écologique et énergétique la priorité de son « Plan d'accélération de l'investissement » - Décembre 2020

Afin d'amplifier les démarches de rénovation énergétique sur son territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé, dans le cadre de son Plan d'accélération de l'investissement, d'élargir l'accès au programme régional dédié à l'efficacité énergétique « Effilogis » et de revaloriser le montant des aides accordées. Au total, 20,5 M€ supplémentaires seront consacrés aux différents dispositifs « Effilogis », à destination des particuliers propriétaires de maisons individuelles, des bailleurs sociaux, des collectivités locales, des associations et des établissements médico-sociaux.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/bourgogne-franche-comte-la-relance-de-la-renovation-passe-par-l-echelle-locale.2117619

La Commission européenne envisage la rénovation de 35 millions de bâtiments d'ici 2030 - 11 décembre 2020

Dans le cadre de sa stratégie pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments la Commission européenne s'est fixé pour objectif de parvenir à un taux annuel de rénovation énergétique d'au moins 2% à l'horizon 2029, là où le taux annuel plafonne aujourd'hui à 1%. Pour cela, trois axes sont mis en avant : la rénovation des bâtiments publics tertiaires tels que les écoles, les hôpitaux et les bâtiments administratifs ; la lutte contre la précarité énergétique et les bâtiments résidentiels les moins performants ; la décarbonation des systèmes de chauffage et de refroidissement. Pour mener à bien ces projets, la Commission estime qu'une enveloppe de 275 milliards d'euros supplémentaires serait nécessaire chaque année pour atteindre l'objectif climatique de 2030. En ce sens, la Commission envisage la participation de l'Union Européenne à des programmes nationaux d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie. « D'ici à 2030, 35 millions de bâtiments pourraient être rénovés et jusqu'à 160 000 emplois « verts » supplémentaires créés dans le secteur de la construction ».

Source :

> www.construction21.org/france/articles/h/la-commission-europeenne-envisage-la-renovation-de-35-millions-de-batiments-d-ici-2030.html

Rénovation énergétique des bâtiments publics : 4214 projets retenus - 14 décembre 2020

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a sélectionné 4 214 projets de rénovation de bâtiments publics pour une enveloppe de 2,7 milliards d'euros. La sélection des projets a été guidée par trois principes : l'efficacité écologique et économique (performance énergétique et mise en oeuvre rapide favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment) ; le soutien aux jeunes (1054 projets pour 1,3 Md€, soit la moitié de l'enveloppe, concernent des projets d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante) et l'équilibre territorial (la moitié de l'enveloppe a été allouée de manière totalement déconcentrée : 237 projets ont été retenus dans les territoires ultra-marins). Selon le gouvernement, ces travaux devraient permettre une réduction de 400 à 500 000 000 kWh/ef.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/renovation-energetique-des-batiments-publics-4214-projets-retenus.2121129

En 2019, les émissions de CO₂ des bâtiments atteignent des sommets - 16 décembre 2020

En 2019, les émissions de CO₂ ont atteint presque 10 GtCO₂, leur plus haut historique selon l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction. Principale responsable : la consommation de charbon, de pétrole et de gaz naturel pour le chauffage et la cuisine. L'Agence internationale de l'énergie estime toutefois que les émissions de CO₂ du secteur du bâtiment devraient baisser de 50% d'ici 2050 et d'environ 6% par an pendant la prochaine décennie.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/pollutions/article/2020/12/16/131589/2019-les-emissions-co2-des-batiments-atteignent-des-sommets

La Maison Passive lance une enquête nationale sur le coût global du passif - 17 décembre 2020

Afin de disposer d'une connaissance fine des surcoûts spécifiques réels engendrés par le choix d'une construction de qualité et de durabilité supérieures, la Maison Passive souhaite mettre en place un base de données nationale consolidant toutes les enquêtes régionales existantes sur les coûts dans la construction passive en France. A ce titre, tous les professionnels volontaires sont invités à participer *via* un questionnaire en ligne.

Source :

> www.lamaisonpassive.fr/participez-a-lenquete-nationale-sur-les-couts-reels-de-la-construction-passive/

L'ADEME et RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, publient l'étude « Réduction des émissions de CO₂, impact sur le système électrique : quelle contribution du chauffage dans les bâtiments à l'horizon 2035 ? » - 6 janvier 2021

Fruit de deux ans de travaux, l'étude RTE-ADEME a cherché à évaluer les différents impacts du scénario de la central de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) à horizon 2035. L'étude dresse plusieurs constats :

- Sur le plan du climat : la mise en œuvre conjointe des trois piliers de la SNBC permet de diviser par deux les émissions du chauffage dans le secteur du bâtiment d'ici 2035, sans pour autant délocaliser les émissions de CO₂ ailleurs en Europe.
- Sur le plan du système électrique : le développement du chauffage électrique par des solutions efficaces comme les pompes à chaleur n'entraîne pas d'impact significatif à l'horizon 2035 (consommation annuelle moyenne et pointe stables ou en légère baisse).
- Sur le plan économique : prioriser les efforts de rénovation vers les logements les plus énergivores présente un fort intérêt.

Source :

> www.ecologie.gouv.fr/etude-ademe-rte-decarboner-chauffage-dans-secteur-du-batiment-lhorizon-2035

Le ministère de la Transition Ecologique lance un appel à projets pour la « massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social » - 13 janvier 2021

Baptisé « MassiRéno », cet appel à projets, lancé dans le cadre du Plan de relance 2021-2022, vise à soutenir financièrement les organismes de logement social s'engageant dans la mise en œuvre de solutions industrielles performantes et répliquables de rénovation énergétique des logements du parc locatif social. L'objectif : faciliter le développement sur les Territoires d'une offre industrielle de rénovation énergétique du parc de logements sociaux existants. Cet appel à projets bénéficie d'une enveloppe de 40 millions d'euros. Les candidats ont jusqu'au 28 février 2021, minuit, pour déposer leur candidature.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/h/plan-de-relance-appel-a-projets-massification-de-la-renovation-exemplaire-du-parc-locatif-social-massireno.html

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

L'OPPBTP, la CAPEB et la FFB lancent un site internet consacré aux règles de l'art Amiante - 22 décembre 2020

Le site www.reglesdelartamiante.fr identifie, pour chacun des métiers pouvant être confrontés à un chantier SS4 (intervention d'entretien et de maintenance sur matériaux ou produits contenant de l'amiante), les situations de travail et apporte des informations sur les bonnes pratiques à adopter. Des fiches pratiques basées sur les retours d'expériences de professionnels du bâtiment sont mises à disposition.

Source :

> https://veille.artisanat.fr/dossier_filiere/batiment/actualite/ryogles-de-lart-amiante-en-ss4-lancement-dun-site-internet-dyndiyn.html

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

L'Etat retient sept territoires qui privilégient la sobriété foncière à l'étalement urbain - 17 décembre 2020

Les ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires ont retenu sept premiers territoires qui veulent s'engager « *dans un processus de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain* ». Ces villes et agglomérations ont été sélectionnées dans le cadre de la démarche « Territoires pilotes de sobriété foncière » lancée en septembre dernier. Les territoires pilotes lauréats sont : Poitiers/ Grand Poitiers Communauté urbaine (Nouvelle Aquitaine) ; Épernay Agglo Champagne/Épernay (Grand Est) ; Sète/Sète Agglo Méditerranée (Occitanie) ; Dreux/ Agglomération du Pays de Dreux (Centre-Val de Loire) ; Maubeuge/Agglomération Maubeuge - Val de Sambre (Hauts-de-France) ; Draguignan/ Dracénie Provence Verdon agglomération (Sud - Provence Alpes côte d'Azur) et Louviers/ Agglomération Seine-Eure (Normandie). Ces territoires seront accompagnés en ingénierie afin d'identifier les potentiels fonciers et immobiliers dans le tissu urbain existant et de développer des projets réalisables à court terme. Cette démarche contribuera également aux réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle de l'objectif national « Zéro artificialisation nette ».

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/sept-territoires-pilotes-sobriete-fonciere-action-coeur-ville-36745.php4

Toutes les données publiques de l'IGN sont désormais librement accessibles - 23 décembre 2020

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'opérateur de référence en France, a depuis le 1^{er} janvier rendu accessibles ses données publiques. L'accès de ces données sous licence ouverte Etalab 2.0 est ainsi gratuit et libre pour tous, en téléchargement ou par flux. Parmi les données importantes qui sont désormais ouvertes : la base de données Topo (éléments et infrastructures du territoire), la base de données Ortho (orthophotographie départementale), la base de données forêt et le RGE Alti (description du relief français). Seules les données incluant des droits de tiers ou protégées par le droit d'auteur (cartes et Scans) ne sont pas concernées par cette ouverture.

Source :

> www.batiactu.com/edito/ign-rend-libres-et-gratuites-toutes-ses-donnees-publiques-60916.php

/// SOMMAIRE ///



Les membres du Réseau Bâtiment Durable

Alliance HQE-GBC - AQUAA
Cd2e - Cluster Eco-Bâtiment - Collectif Effinergie
Ekopolis - EnvirobatBDM - Envirobat Centre - Envirobat Occitanie
Envirobat Grand Est - Envirobat Réunion - Globe 21 - KEBATI
Novabuild - Noveco - Odéys - Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Réseau Breton Bâtiment Durable - S2e2 - Terra'noi
Ville & Aménagement Durable

Financé
par

